



PREAVIS MUNICIPAL No 17-04

Sainte-Croix, le 10 février 2017
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Equipement et aménagement partiel du chemin du Platon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un crédit de **Chf 551'000.00 TTC** destiné à financer l'équipement et l'aménagement d'un secteur du chemin du Platon.

Préambule

Partant de l'avenue des Alpes, le domaine public « chemin du Platon » relie le nouveau bâtiment de la manufacture Reuge SA. Sur environ 80 mètres son revêtement est en bitume alors que le solde, environ 400 mètres, est en tout-venant.

Cette route bitumineuse permet l'accès à cinq propriétés, le solde a une vocation de dévestiture agricole. Aucune infrastructure communale, que ce soit réseaux d'eau potable, de gaz, d'épuration ou d'éclairage public, n'est présente en sous-sol.

Un permis de construire pour un immeuble de 12 appartements avec parking souterrain sur la parcelle 602, sise Chemin du Platon 4, a été délivré en 2016.

La Municipalité a conclu une convention avec la société détentrice du permis de construire. Cette convention porte sur une répartition des frais d'équipement et d'aménagement partiel du chemin du Platon ainsi que sur une expropriation du bien-fonds 602 nécessaire pour y aménager une route d'accès selon les normes en vigueur.

Le projet

Une conduite principale d'amenée d'eau potable et de défense incendie sera posée dans la fouille principale qui comprendra également une conduite de gaz communale ainsi qu'un tube pour l'éclairage public.

Avant le début des travaux, une demande de subvention sera transmise auprès des organismes cantonaux, l'Établissement Cantonal Vaudois incendie et éléments naturels (ECA) et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Une canalisation d'eaux claires sera installée pour permettre la récolte des eaux du talus et de la chaussée. Aucune canalisation d'eaux usées n'est prévue sous la route car les pentes sont insuffisantes. Toutefois un nouveau collecteur privé, aux frais du promoteur, reliera la parcelle n° 602 (bâtiment/s existant et projetés) au réseau communal existant situé en aval.

La route sera élargie afin d'obtenir un gabarit de chaussée à 5.50 m. Elle sera délimitée par des bordures granit franchissables. Pour ce faire, la parcelle n° 602 sera expropriée au bénéfice du domaine public. De la même façon, les biens-fonds n°s 610 et 3712 seront approchés pour une éventuelle expropriation afin de mettre à jour la situation cadastrale.

L'enrobé se composera d'une couche de base en béton bitumineux ACT 16N de 65mm d'épaisseur sur lequel sera posé un tapis de roulement AC 11N de 35mm d'épaisseur l'année suivante.

Actuellement sans éclairage, le domaine public sera équipé de candélabres à LED afin d'obtenir une économie d'énergie maximale.

Comme lors d'importants projets communaux, les entreprises Swisscom, UPC et Romande Energie seront invitées à participer au chantier pour procéder à leurs travaux d'extension et d'amélioration pour les réseaux respectifs.

Une demande d'examen préalable a été envoyée à la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en date du 9 février 2017.

Planning

La réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement de la route débutera uniquement si la construction de l'immeuble projeté de la parcelle n° 602 aura commencé.

- | | |
|---|-------------------------|
| • Modification suite au retour de la DGMR | printemps 2017 |
| • Mise à l'enquête publique | printemps 2017 |
| • Exécution des travaux | été 2017 – automne 2017 |
| • Finitions + pose du tapis de roulement | été 2018 |

Ce planning ne tient pas compte des éventuelles oppositions et de leurs traitements.

Convention

Etablie entre la Municipalité et la société CACIR SA, propriétaire du bien-fonds n° 602, la convention a été ratifiée le 22 septembre 2016.

L'emprise des travaux est prévu sur une longueur de 130 mètres pour une largeur de 5.50 mètres. Un tronçon, long de 50 mètres, est à la charge de la Commune alors que le solde, long de 80 mètres, est à la charge de la société CACIR SA.

En grandes lignes, la convention détermine les points suivants :

- Expropriation d'une surface d'environ 320 m² de la parcelle n° 602 afin d'élargir le domaine public en vue de garantir une largeur suffisante pour une route carrossable. Cession gratuite du terrain.

Les exigences ci-dessous pour le tronçon de 80 mètres :

- Il sera construit selon les directives SSIGE une conduite principale d'amenée d'eau potable, des équipements de défense incendie et une conduite principale d'amenée de gaz. Une fois les travaux terminés et réceptionnés par la Commune, celle-ci reprendra les équipements et en assumera l'exploitation et l'entretien. Les raccordements secondaires seront effectués aux frais du propriétaire.
- L'évacuation et l'épuration des eaux seront construites selon le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Après travaux, la commune reprendra en charge l'entretien et l'exploitation des équipements. La construction, l'entretien et l'exploitation des collecteurs secondaires incomberont aux propriétaires.
- La réalisation de la route d'accès sera supportée par le propriétaire. La commune assumera, à ses frais, l'entretien et le déneigement de la route principale dès son transfert à celle-ci.
- L'éclairage public, y compris les candélabres, sera établi aux frais du propriétaire.
- Tous les frais se rapportant à la réalisation des infrastructures de ce tronçon et à l'abornement des parcelles sont à la charge du propriétaire.
- Conclusion d'un dépôt de garantie financière avec le propriétaire permettant de réaliser ces travaux en cas d'arrêt ou d'abandon des travaux de l'immeuble.

Détail financier

Génie-civil

Travaux préparatoires	CHF	24'500.00
Travaux de fouille et canalisation	CHF	150'500.00
Terrassement et bordures	CHF	83'500.00
Revêtement	CHF	78'000.00
Chambres	CHF	9'200.00
Régie	CHF	6'300.00
Appareillage (eau potable)	CHF	37'000.00
Appareillage (gaz)	CHF	21'000.00
Eclairage public	CHF	8'000.00
Signalisation et marquage	CHF	3'000.00
Divers et imprévus ~10% sur CHF 421'000.00	CHF	42'000.00
Honoraires *	CHF	47'500.00
Total HT	CHF	510'500.00
TVA 8 %	CHF	40'840.00
Total TTC	CHF	551'340.00
Total TTC arrondi	CHF	551'000.00

* Une partie des coûts a déjà été engagée pour l'établissement de l'avant-projet.

Montant estimatif de la subvention ECA (environ 20% du montant déterminant) : Chf 10'800.-

La part à charge du propriétaire selon la convention est estimée à Chf 320'000.00 TTC.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e :

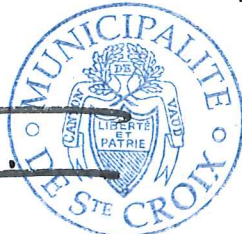
- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les aménagements et l'équipement du chemin du Platon;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 551'000.00**. Le compte 9141.17.04 est ouvert au bilan à cet effet;
- **d'encaisser** la participation privée, estimée à un montant de **Chf 320'000.00**, au fur et à mesure de l'avancement des travaux ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** la part incombant à la Commune de cet investissement par les comptes des routes 430.3011, de l'éclairage public 431.3311, de l'eau 810.3311 et du gaz 830.3311 – sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune sera de l'ordre de Chf 20'020.-- la première année en tenant compte des intérêts (2 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente Chf 18'000.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


F. THEVENAZ



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD












Annexe : Plan de situation







Délégués municipaux : MM. Philippe Duvoisin et Lionel-Numa Pesenti, Municipaux

COMMUNE DE SAINTE-CROIX
 Equipement du chemin du Platon
 Plan de situation

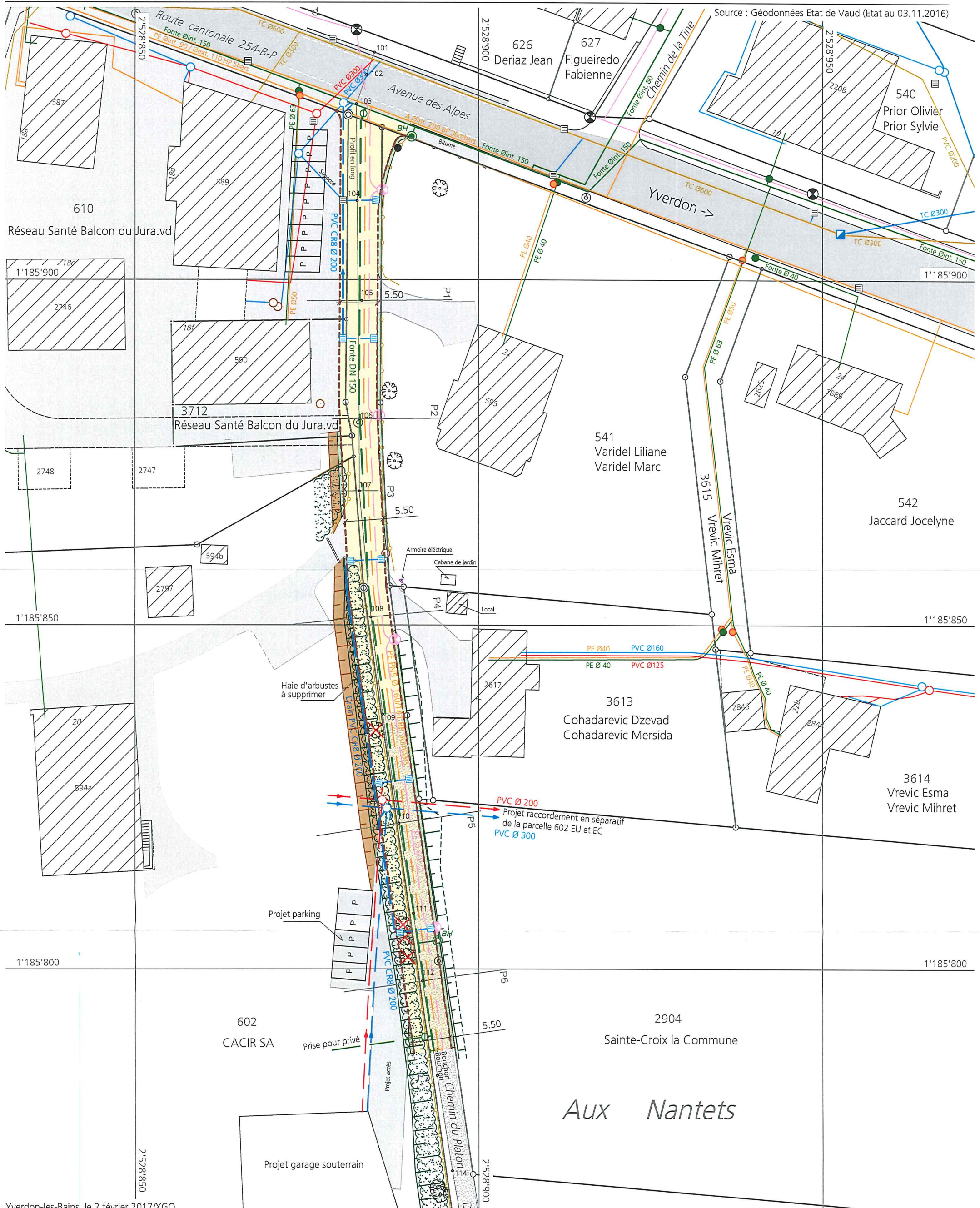
Mensuration numérique
 Folio 7 - Echelle 1:500

Légende projet

-  Route
-  Accès privé
-  Banquette
-  Bordure franchissable granit
-  Talus en déblai
-  Conduite d'eau potable
-  Raccordement d'eau potable
-  Conduite EC
-  Conduite EU
-  Conduite de gaz
-  Conduite d'éclairage public

-  BH Borne hydrante
-  V Vanne d'eau
-  C Chambre EC
-  E Chambre EU
-  G Grille
-  L Candélabre

Dossier technique 3264



Source : Géodonnées Etat de Vaud (Etat au 03.11.2016)

Yverdon-les-Bains, le 2 février 2017/XGO



Jaquier Pointet SA
 Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
 Case postale
 1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
 info@japo.ch
 www.japo.ch



2113
 Lang Claudia

2.528.950